

**Objet : Projet aménagement de sécurité traversée bourg carrefour Salette +
plateau ralentisseur traversée village**

L'an deux mille dix et le douze janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.

Date de convocation : 6 janvier 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Daphné GAULT, Eric
CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Franck
DENOLLY.

Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET.

Absents : Sylviane MONNOT, Pierre GUILLET, Michel RODEL

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Annick MOURARET

Pouvoir de Michel RODEL à Franck DENOLLY

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune connaît un
développement rapide de sa population et la rue du village à hauteur des accès à l'école et à la mairie
présente un réel danger d'autant plus que les enfants sont amenés à traverser régulièrement cette voirie.

Cet aménagement de sécurité est pris en charge, en partie, par la Communauté de Communes du Pays
Roussillonnais dans le cadre de sa compétence voirie.

La nouvelle densité de circulation (la population communale s'est renforcée de plus de 250 habitants
depuis 2004) rend ces **équipements indispensables au niveau sécurité du carrefour et des accès
école-mairie.**

Cette opération a été chiffrée pour un montant de 93 310 Euros par la Communauté de Communes ;
la part restant à la charge de la commune s'élevant à 47 585 Euros H.T.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ♦ **Décide l'aménagement de sécurité du carrefour de la Salette ainsi que la création d'un plateau
ralentisseur dans la traversée du village pour un montant correspondant au solde de l'opération
restant à la charge de la commune soit 47 585 Euros H.T.**
- ♦ **Charge Monsieur le Maire de déposer auprès des services de l'Etat une demande de subvention
au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE), catégorie d'opération : «Sécurité».**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD